

**PV de séance du Conseil Municipal
du 30 OCTOBRE 2023.**

Étaient présents : MM MATHIEU Dominique, BIZZARRI Pascal, ATTONATY Jean-Luc, BOURQUIN Thierry, CUCHE Sébastien, THIEBAUT Aurélie et FISCHER Didier.
représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mmes CROS-MAYREVIVILLE Isabelle et HURLIN Cathia, Mrs ZANGA Frédéric et DEBRIN Jean-Luc.

Membres absents :

Délibération N° 2023-044

**Renouvellement des baux de chasse 2024 – Répartition des lots – Mode de location –
Fixation des loyers – Répartition des frais.**

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal,

Conformément au Cahier des Charges, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

Le conseil municipal par délibération N° 2023-022 en date du 9 juin 2023, a décidé de renoncer à l'abandon du produit de la chasse au profit des propriétaires fonciers.

Vu la réunion de la commission consultative de chasse (4C) en date du 23 octobre 2023.

Celle-ci a émis un avis favorable :

- Sur la constitution des lots,
- Sur les dossiers de demande de réserves et enclaves de Mme KITTLER Anne, Mr THIEBAUT Olivier, Mr DOSDAT Jean-Marc, Mr BASTIEN André et Mr Wilhelm Georg.
- Sur les dossiers de candidature suivants sous réserve :

Dossier de Mr URBAIN Frédéric.

Mr Urbain est invité à compléter son dossier en produisant la promesse de caution bancaire avant la réunion du conseil municipal.

Dossier de Mr DERMIGNY Philippe.

Le montant de la caution doit s'élever à 1.5 fois le prix du loyer. Mr Dermigny est invité à produire une nouvelle promesse de caution bancaire avant la réunion du conseil municipal. Il devra également remettre la copie du permis de chasse.

Dossier de Mr COUSIN Guy.

Mr Cousin doit compléter son dossier en remettant la promesse de caution bancaire avant la réunion du conseil municipal. La copie de la carte nationale d'identité devra être jointe au dossier.

ATTENDU que la commune a reçu les dossiers de demande de réserves suivantes :

LOT 2

Madame KITTLER Anne

Réserve de 3597.55 ares

Enclaves : NEANT

Monsieur THIEBAUT Olivier

Réserve de 2998.71 ares

Enclaves de 558.60 ares

TOTAL 3557.31 ares

TOTAL DES RESERVES.....7154.86 ares.

LOT 3

Monsieur DOSDAT Jean-Marc

Réserve de	99.92 ares
Enclaves : NEANT	
Il s'agit d'une réserve intercommunale qui se situe également sur Delme (25ha74.27).	
Monsieur BASTIEN André.	
Réserve de	33 02.28 ares
Enclaves : NEANT	
Il s'agit d'une réserve intercommunale qui se situe également sur Lemoncourt (6ha8620).	
Monsieur WILHELM Georg	
Réserve de	38 03.18 ares
Enclaves de	06 76.26 ares
TOTAL	44 79.44 ares
TOTAL DES RESERVES	78 81.64 ares

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer trois lots sur le territoire communal :

Lot N° 01 : 229ha1314

Lot N° 02 : 225ha9108

Lot N° 03 : 233ha8544

FIXE le montant des loyers annuels à :

Lot N° 01 : 1 075.00 €

Lot N° 02 : 1 340.00 €

Lot N° 03 : 678.00 €

DECIDE de retenir les dossiers de candidature pour une convention de gré à gré et faisant valoir leur droit de priorité de Mr URBAIN Frédéric et de Mr DERMIGNY Philippe.

Mr Urbain Frédéric a produit la promesse de caution bancaire.

Mr Dermigny Philippe a produit une nouvelle promesse de caution bancaire ainsi que la copie de son permis de chasse.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions de gré à gré pour ces nouveaux baux sur la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

DECIDE de refuser l'agrément du dossier de candidature de Mr COUSIN Guy.

Mr Cousin Guy n'ayant pas remis la promesse de caution bancaire.

DECIDE de mettre en adjudication publique le lot N° 03.

DECIDE de fixer la date de l'adjudication du lot N° 03 au jeudi 11 janvier 2024 à 15H00 en mairie.

La mise à prix de départ est de 678 €.

DIT que si l'adjudication est infructueuse, une nouvelle adjudication suivra immédiatement celle déclarée infructueuse.

DECIDE de retenir les dossiers de demandes de réserve suivantes :

LOT 2

Madame KITTLER Anne

Réserve de 3597.55 ares

Enclaves : NEANT

Monsieur THIEBAUT Olivier

Réserve de 2998.71 ares

Enclaves de 558.60 ares

TOTAL 3557.31 ares

TOTAL DES RESERVES.....7154.86 ares.

LOT 3

Monsieur DOSDAT Jean-Marc

Réserve de 99.92 ares

Enclaves : NEANT

Monsieur BASTIEN André

Réserve de 33 02.28 ares

Enclaves : NEANT

Monsieur WILHELM Georg

Réserve de	38 03.18 ares
Enclaves de	06 76.26 ares
TOTAL	44 79.44 ares
TOTAL DES RESERVES	78 81.64 ares

FIXE Les frais suivants :

Frais de publication

Les frais mentionnés à l'article 12 du cahier des charges, résultant de la publicité par affiches dans les communes avoisinantes et de l'insertion de communiqués dans les journaux locaux seront partagés par moitié entre la commune et le locataire.

Le locataire sera en outre tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature écoulant de l'application normale des dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Les droits de timbres et d'enregistrement, de criée et autres sont payés comptant par le locataire.

Frais de secrétariat.

Une indemnité annuelle de 4% sera allouée au greffier chargé de constituer le rôle de répartition.

Délibération N° 2023-045

Marché de renouvellement du réseau eau – Lot N° 01 – Avenant N° 02 – Option installation d'une unité de traitement du manganèse.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération N° 2022-006 du 3 mars 2022 relatif au choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de renouvellement du réseau eau :

Lot N° 01

Attributaire : Entreprise DUCHANOIS TP

Marché initial du 19 mars 2022 – montant : 732 018.00 € HT

Avenant N° 01 – montant : 20 005.00 € HT

Avenant N° 02 – montant : 18 500.00 € HT

Nouveau montant du marché : 770 523 € HT, soit 924 627.60 € TTC.

Délibération N° 2023-046

Installation d'un abri de bus rue En Braye. Demande de subvention au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que le projet d'installation d'un abri bus dans la rue En Braye dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 4 665.00 € HT soit 5 598.00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	1 866	40 %
Région	NEANT		
Département	NEANT		
...			
Auto-financement			
Fonds propres		2 799	60 %
Emprunt			
Total HT		4 665.00	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 4 665.00.€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

DIVERS.

- Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de mise en conformité de la mairie.
- Il est proposé à l'Association ACDC d'organiser la Saint Nicolas des enfants comme l'année précédente.
- Les colis des anciens seront remis à domicile. Il ne sera pas possible d'organiser une réception en raison des travaux de conformité de la mairie. L'assemblée valide la dotation de 1 200 €.
- Les décors lumineux seront installés le 2 décembre prochain.

A Craincourt, le 19 octobre 2023.

Le Maire : Didier FISCHER

